

12 février 2008

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p style="text-align: center;"><b>ACCOR</b>  (Eurolist)</p>
---

Par courrier du 11 février 2008, Crédit Suisse International (1) (1 Cabot Square, Londres E14 4QJ, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 février 2008, par suite d'une acquisition d'actions ACCOR hors marché, le seuil de 5% du capital de la société ACCOR et détenir 11 687 623 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et 4,56% des droits de vote de cette société (2).

\_\_\_\_\_

- (1) Contrôlé par Crédit Suisse Investments Holding (UK).
- (2) Sur la base d'un capital composé de 229 936 403 actions représentant 256 451 512 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.